



Crédits : www.samuelbonnefoi.sitew.fr

« JE RECHERCHE UNE FERME » BATIR SA STRATEGIE DE RECHERCHE DE FONCIER ET RENCONTRER LE/LA CEDANT-E

3 jours pour aborder le statut du fermage, le fonctionnement de la SAFER, le rôle des collectivités locales et préparer sa rencontre avec un-e futur-e cédant-e.

14, 21 et 28 JUIN 2016

Sur l'Ouest lyonnais

Formation ouverte à tous les porteurs de projet en démarche active de création d'activités agricoles et ou agri-rurales sur l'Ouest lyonnais ou ailleurs

Formation organisée par :



Renseignements et inscriptions obligatoires

ADDEAR du Rhône – Marion FRICHET

addear69.eta@gmail.com

04 78 38 29 20

PROGRAMME DE LA FORMATION

1^{ère} journée : Le statut du fermage

Historique du statut du fermage.

Principales règles du statut du fermage

Travail sur la rédaction d'un bail rural.

- ☛ *Témoignage d'un-e paysan-ne sur un parcours de recherche de ferme*

Intervenante : Delphine GAVEND, juriste

Formatrice : Marion FRICHET, ADDEAR du Rhône

2^{ème} journée : La SAFER et le contrôle des structures

Apport théorique rapide sur le fonctionnement de la SAFER

Le contrôle des structures

Les outils concrets de recherche de foncier

- ☛ *Témoignage d'un représentant SAFER*

Construction de son schéma de recherche de foncier et d'un plan d'action.

Intervenante : Delphine GAVEND, juriste

Formatrice : Marion FRICHET, ADDEAR du Rhône

3^{ème} journée : Le rôle des collectivités et se préparer à rencontrer des cédants

Apport sur le rôle des collectivités locales sur le foncier agricole / médiation

- ☛ *Témoignage d'une initiative communale dans l'ouest lyonnais*

Mesurer les enjeux de la transmission pour les cédants

Prendre conscience des représentations que se font des cédants à l'égard des porteurs de projets

- ☛ *Témoignage d'un-e cédant-e qui a transmis sa ferme en dehors du cadre familial.*

Créer les conditions de réussite dans la rencontre avec le-la cédant-e

Apprendre à rencontrer, négocier et choisir

Formatrices : Marin FRICHET, ADDEAR 69

INFOS PRATIQUES

Horaires : 9h30 – 13h00 / 14h00 - 17h30

Repas : Repas partagé

Transport : Vous pourrez organiser un covoiturage sur la base du listing d'inscription que vous recevrez

Coût : GRATUIT pour les ayants droit VIVEA (Les personnes en démarche d'installation doivent présenter une attestation qui leur sera fournie par le point Accueil Installation de leur département).

Cette formation est organisée dans le cadre d'un programme d'animation en faveur de la création et transmission d'activités agricoles sur l'Ouest Lyonnais.